



## **Site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 8301072**



## **Rapport d'activité. Année 2016**



SMAT du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo  
BP 64  
43 300 Langeac

Référent du site Natura 2000 : Barbara SERRURIER  
Tél : 04-71-77-28-30  
Fax : 04-71-77-19-14  
E-mail : b.serrurier@haut-allier.com

## Préambule

Le site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 8301082 a été désigné en 1999 au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » de 1992. Son Document d'objectifs a été élaboré en 2009 et 2010 par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier, et validé en Comité de pilotage le 2 juillet 2010. Le site, d'une surface totale de **67 hectares**, est composé de deux secteurs distincts géographiquement. L'un se situe au niveau du Hameau de La Pénide, commune d'Espalem, et l'autre se trouve juste au-dessus du lotissement du village de Lorlanges.

La caractéristique du site est la présence de plusieurs lacs dits « de chaux », des dépressions circulaires sur les plateaux basaltiques de relative faible profondeur. Ces dépressions humides abritent **deux espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire**, à savoir le Sonneur à Ventre Jaune et le Triton Crêté. Près de **16 hectares d'habitats naturels d'intérêt communautaire** sont également présents : prairies maigres de fauche, pelouses sèches, lacs eutrophes naturels et eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes. Le Président du Comité de pilotage est depuis 2011 M. Didier SOULIER, maire de Lorlanges. Il fut reconduit dans cette fonction le 17 novembre 2016.

Le SMAT du Haut-Allier assure l'animation de ce site depuis 2011, première année d'animation. La structure fut reconduite comme structure porteuse le 17 novembre 2016. Ses missions se répartissent ainsi :

- Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire via les outils de contractualisation en particulier,
- Suivi des évaluations d'incidences et veille écologique
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

En 2016, les actions ont été menées jusqu'en janvier par Mr David OLAGNOL puis à partir de la mi-février par Mme Barbara SERRURIER.

Le présent rapport d'activités couvre l'animation du site du 1<sup>e</sup> janvier au 31 décembre 2016. Les actions engagées se réfèrent à la convention attributive n°2015-016, correspondant à la mise en œuvre de l'animation pour le second semestre 2015 et l'année 2016. Le présent rapport ne présentera que les actions menées en 2016, celles menées lors du second semestre 2015 ont été présentées dans le rapport d'activité de l'année 2015.

Cette année, **26 jours d'animateurs** ont été consacrés à l'animation du site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges ».

## I. Animation du site

### 1. Gestion des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

#### 1.1 Animation des contrats Natura 2000

##### **Gestion des lacs de La Pénide (Espalem)**

En 2015, un travail de concertation sur la gestion des lacs d'Espalem plus précisément le Grand lac et le lac Citrou, et de propositions d'actions (rédaction d'un cahier des charges de travaux) a été engagé.

Compte-tenu des différents éléments recueillis en 2015 (peu de visibilité sur les possibilités de contractualisation Natura 2000 ; importance des travaux envisagés), la commune d'Espalem a opté pour faire réaliser des travaux d'entretien plus légers et les autofinancer. Aucun contrat Natura 2000 n'a donc été présenté en 2016. Toutefois la structure animatrice a accompagné la commune dans sa démarche en particulier dans la rédaction d'un nouveau cahier des charges destiné au maître d'œuvre que sélectionnerait la commune. Ce cahier des charges a été présenté aux différents partenaires techniques pour avis.

#### 1.2 Contrats Natura 2000 agricoles : PAEC Alagnon

Les contrats agricoles sont depuis la nouvelle programmation de la PAC ouverts sur les territoires où est défini un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). Le Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL) a déposé une candidature en 2015 suite à la sollicitation de plusieurs structures. Cette candidature concerne l'ensemble du territoire du SIGAL et porte notamment sur les enjeux Eau, Biodiversité et Zones humides. Le site Natura 2000 « lacs d'Espalem et de Lorlanges » est inclus dans le volet « Biodiversité » du projet agro-environnemental qui a été déposé en novembre 2015 et validé en Commission régionale agro-environnementale.

Le SMAT du Haut-Allier est partenaire du SIGAL dans le cadre de ce PAEC Alagnon. Ainsi en 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du Docob l'animatrice du site a participé à la réunion d'information organisée à Blesle destinée aux agriculteurs du secteur dans le cadre de l'accompagnement du PAEC. L'animation du PAEC sur les sites Natura 2000 dont le SMAT du Haut-Allier est structure porteuse a été réalisée par des animateurs recrutés spécifiquement pour cette mission.

**Sur le site « lacs d'Espalem et de Lorlanges », aucun agriculteur n'a souhaité contractualisé en 2016.**

La contractualisation étant ouverte également en 2017, les agriculteurs ayant des parcelles situées dans le territoire du PAEC seront invités à de nouvelles réunions d'information.

Pour mémoire les mesures proposées sur ce PAEC et pouvant correspondre aux parcelles situées dans le site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » sont les suivantes :

| <i>Milieu</i>                    | <i>Combinaison d'engagements</i> | <i>Description</i>  | <i>Montant unitaire €/ha/an</i> |
|----------------------------------|----------------------------------|---|---------------------------------|
| Pelouses et pâtures mécanisables | HERBE 03 +<br>HERBE 04           | Absence de fertilisation et limitation de la pression de pâturage sur les prairies visant à maintenir la diversité floristique et limiter l'eutrophisation. | 110,85                          |
| Pelouses non mécanisables        | HERBE 09                         | Gestion pastorale : établissement et mise en œuvre d'un plan de gestion pastorale permettant de maintenir les milieux ouverts sans surexploitation.         | 75,44                           |
| Prairies (de fauche et pelouses) | HERBE 07                         | Maintien de la richesse floristique : engagement à la présence de 4 plantes indicatrices parmi une liste de 20 plantes définie localement                   | 66,01                           |

### 1.3 Mise en œuvre des actions non contractuelles

Cette action se réfère à l'accompagnement réalisé par la structure animatrice auprès de la commune d'Espalem, maître d'ouvrage de travaux d'entretien sur les lacs.

Le cahier des charges établi en mai 2016 avec la commune a été présenté aux différents partenaires techniques pour avis puis présenté le 8 juin 2016 en réunion de comité de pilotage. La proposition de pose d'un seuil de planche qui avait pour objectif de sécuriser une éventuelle baisse de niveau d'eau a suscité de vives réactions de la part des structures environnementales malgré le travail d'échanges techniques réalisé en amont. Cette option a donc été abandonnée.

Suite à cette réunion du comité de pilotage, la commune d'Espalem a sollicité pour avis sur les travaux envisagés le service environnement de la Direction départementale des Territoires afin de savoir s'ils étaient soumis à déclaration, autorisation et/ou évaluation d'incidence propre à Natura 2000. Au vu de ce cahier des charges, les travaux ont été validés par les services de l'Etat (cf. documents en annexe).

Les travaux ont débuté par la coupe de la haie à compter du 29 septembre 2016. Les autres phases (entretien du fossé situé entre les 2 lacs et sous les zones de franchissement) ont été réalisées à la mi-octobre respectant ainsi les périodes préconisées de travaux pour éviter les impacts sur les populations d'amphibiens.

En 2017, une première étude topographique des 2 lacs sera réalisée afin de répondre à cet enjeu important de gestion des niveaux d'eau. Elle permettra d'avoir un état initial de ce secteur. Des études ultérieures permettront de réaliser un suivi sur un pas de temps qu'il reste à déterminer.

Suite aux coupes réalisées dans la haie du Grand lac, il faut s'attendre à un fort développement des ronces et des rejets des prunelliers. Il est donc fondamental qu'un travail de gestion de cette zone par le pâturage en particulier soit mis en place. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage du site.

| <b>Détail des opérations 2016</b>  | Nombre de jours                           |
|--|---|
| <b>1. Mise en œuvre de la contractualisation</b><br>(contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires) |   |
| <b>1.3 Accompagnement du PAEc</b>  | 1 j                                       |
| <b>2. Mise en œuvre des actions non contractuelles</b><br>(travaux/interventions éventuels hors contrats)            |   |
| <b>2.5 Préparation / contribution à la rédaction de cahiers des charges, de formations</b>                           | 10,5j<br>1,5 j<br>(animateur superviseur) |
| <b>2.5 Travaux / Expérimentations éventuels hors contrat</b>   | 1,5 j                                     |
| <b>TOTAL</b>   | 13 j<br>1,5 j<br>(animateur superviseur)  |

## 2. Evaluations d'incidences

Les évaluations d'incidences font partie de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur un aspect plus réglementaire. Elles consistent à évaluer l'impact de travaux, d'aménagements, de manifestations ou de programmes sur les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire d'un site, afin de les éviter, les minimiser ou les compenser (mesures « compensatoires »).

Durant l'année 2016, les animateurs n'ont pas été sollicités pour des projets soumis à évaluation des incidences concernant le site « Lacs d'Espalem et de Lorlanges ». Seul le suivi du dossier des travaux d'entretien sur le Grand lac et le lac Citrou a été réalisé comprenant en particulier l'apport de préconisations qui ont été intégrées dans le cahier des charges des travaux.

## 3. Suivis scientifiques et techniques

### **Formation dans le cadre du PRA Odonates**

L'animatrice du site a participé à une formation sur les Odonates, organisée conjointement par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne et le CPIE de Haute-Auvergne, dans le cadre du Plan régional d'actions en faveur des Odonates (PRA Odonates). Cette formation comprenait 2 journées intégrant chacune une partie en salle et une partie sur le terrain. La journée du 6 juin 2016 a porté sur la biologie et l'identification, et celle du 13 octobre 2016 fut consacrée à la prise en compte des odonates dans la gestion des sites.

Cette formation avait pour objectif la constitution d'un réseau d'observateurs et de fournisseurs de données sur la répartition des Odonates, mais aussi la sensibilisation des gestionnaires à la prise en compte de la biologie des Odonates dans les aménagements. La session de terrain pour l'identification des Odonates a eu lieu sur le site des lacs d'Espalem ce qui a permis de recenser quelques espèces.

| <b>Détail des opérations 2016</b>   | Nombre de jours |
|---|-----------------|
| <b>4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques</b><br>(études et mise à jour des données du site)         |                 |
| <b>4.3 Évaluation (suivi de populations d'espèces, évolution des habitats, évaluation de l'état de conservation...)</b> | 1 j             |
| <b>TOTAL</b>  | 1 j             |

#### 4. Information, communication et sensibilisation

L'information et la communication en général sont des clés de réussite de l'appropriation locale de Natura 2000.

##### **4.1 Mise à jour d'outils de communication**

Le site Internet « Natura 2000 dans le Haut-Allier » diffuse les informations concernant l'ensemble des sites portés et animés par le SMAT du Haut-Allier. Il est disponible à l'adresse URL suivante : <http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier>. Ce site Internet présente les caractéristiques de chaque site Natura 2000, les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire justifiant leur désignation grâce à la possibilité du téléchargement des fiches du MNHN. Par ailleurs, on y retrouve les comptes-rendus de réunions, les bilans d'activités annuels ainsi que les lettres d'informations.

L'animateur du site a mis à jour les informations, actualités et documentations téléchargeables au cours de l'année 2016.

##### **4.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels**

###### **Rendez-vous avec les élus**

Dans les semaines suivant sa prise de poste, l'animatrice Natura 2000 a rencontré les élus des communes d'Espalem et de Lorlanges.

###### **Echanges avec le CEN Auvergne**

Chaque année, le SMAT du Haut-Allier et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne se rencontrent pour échanger sur leurs programmes d'actions respectifs. Certains sites comme celui du Lac de Lorlanges concernent à la fois une gestion par le CEN Auvergne et un site Natura 2000, d'où l'intérêt de coordonner les programmes d'actions. Ce rendez-vous annuel est l'occasion d'une véritable collaboration constructive dans le domaine de la gestion des espaces naturels.

Sur le site de Lorlanges, une convention a été signée entre le CEN Auvergne et des éleveurs de Highland Cattle en 2014 pour faire pâturer 3 à 4 bovins sur les parcelles entourant le lac de Lorlanges, actuellement sur les secteurs est et ouest. Des layons réalisés en 2015 devaient permettre de poser des clôtures mobiles et d'y faire pâturer les bovins pendant l'été 2016. Il était convenu entre les 2 partenaires qu'une clôture fixe serait installée à côté de la mare pédagogique afin de garantir la sécurité des visiteurs et des bovins. Cette installation n'ayant pas pu se faire en 2016, les bovins sont venus pâturer mais la zone sud n'a pas été valorisée.

| <b>Détail des opérations 2016</b>   | Nombre de jours |
|---|-----------------|
| <b>5. Communication, sensibilisation et information</b><br>(bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...) |                 |
| <b>Mise à jour du site internet</b>   | <b>0,5 j</b>    |
| <b>Rencontre et information d'élus locaux sur Natura 2000</b>   | <b>0,5 j</b>    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 j</b>      |

## 5. Veille à la cohérence des politiques publiques

### 5.1 Suivi des autres démarches en lien avec le site

Le SMAT du Haut-Allier, en tant que structure animatrice du site, a suivi les projets en cours en interne, ainsi que la cohérence globale de l'animation des sites Natura 2000 aux niveaux départemental et régional. Ainsi, l'animateur Natura 2000 a participé aux démarches et réunions suivantes :

- Réunion du **réseau d'acteurs Zones humides** du bassin versant de la Loire et ses affluents animé par la fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Cussac-sur-Loire le 24 mai 2016,
- Réunions à Massiac du comité de pilotage le 12 mai 2016 et du comité technique relatif au thème « agroenvironnement/pollutions diffuses » le 28 juillet 2016 du **contrat territorial Alagnon**,
- **Réunion des structures animatrices** Natura 2000 en Haute-Loire le 13 décembre 2016 au Puy-en-Velay).

| <b>Détail des opérations 2016</b>   | Nombre de jours |
|---|-----------------|
| <b>6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques</b><br>(plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)                |                 |
| <b><u>Suivi, échanges, participation et/ou fourniture de données écologiques en rapport avec les programmes et démarches présentées ci-dessus</u></b> | <b>0,5 j</b>    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>0,5 j</b>    |

## 6. Gestion administrative, financière et de la gouvernance du site

### Rapport d'activité et bilan financier

Le SMAT a rédigé un rapport d'activité pour présenter les actions accomplies en 2016. Ce document dresse le bilan annuel de la gestion administrative de la mise en œuvre du programme d'actions sur le site ainsi que le bilan financier détaillé.

### Gestion et suivi du programme d'actions

La structure animatrice a élaboré le programme d'action pour l'année 2016, à partir des fiches-actions du DOCOB. Au cours de l'année, l'animatrice a planifié et organisé son emploi du temps, classé les documents relatifs à l'animation du site, archivé les mails, et complété son calendrier de suivi.

### Mise à jour de la base de données SUDOCO

La mise à jour de la base de données n'a pas été réalisée en 2016. Ce travail sera réalisé en 2016 avec la mise en place du nouvel outil SIN2.

### Préparation et tenue des copils et de compte-rendus

Le comité de pilotage s'est réuni le mercredi 8 juin à la mairie de Lorlanges. Le bilan de l'animation réalisée de 2014 à 2016 a été présenté aux membres présents ainsi que le cahier des charges des travaux d'entretien prévu par la commune d'Espalem sur les lacs (cf 1.3). En amont de cette réunion, le SMAT du Haut-Allier a géré la logistique (réservation de la salle, envoi des invitations par mail et par courrier) et préparé la présentation. A l'issue de la réunion, elle a rédigé le compte-rendu, l'a fait valider par le Président du comité de pilotage et les services de l'Etat et a envoyé les documents aux membres du comité de pilotage.

Par ailleurs, la structure animatrice a géré la logistique pour la réalisation des procédures de désignations qui se sont déroulées le jeudi 17 novembre 2016 à Espalem.

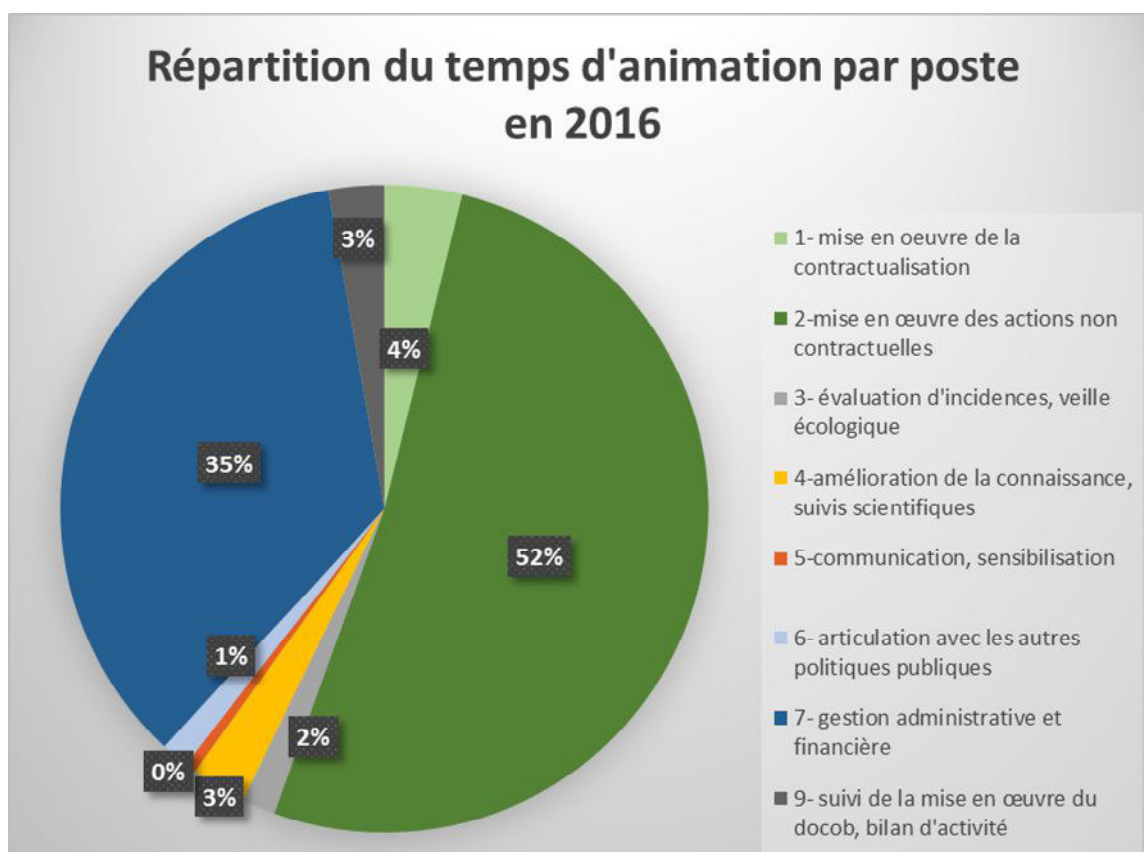
| <b>Détail des opérations 2016</b>   | Nombre de jours  |
|---|--|
| <b>7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site</b>                               |  |
| <b>7.1 Préparation et tenue des copils, des groupes de travail, préparation des compte-rendus</b> | <b>8 j<br/>0,5 j<br/>(animateur<br/>superviseur)</b>   |
| <b>9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité</b>                                  |  |
| <b>9.1 Rapport d'activité annuel</b>  | <b>1 j</b>   |
| <b>TOTAL</b>  | <b>8,5 j<br/>0,5 j<br/>(animateur<br/>superviseur)</b> |



## II. Synthèse de l'animation 2016 sur le site "Lacs d'Espalem et de Lorlanges"

### 1. Bilan du temps d'animation sur le site

Le graphique suivant illustre la répartition du temps d'animation consacré à chaque partie de l'animation globale, selon le classement précédent :



En 2016, la moitié du temps d'animation a été consacré à la gestion des habitats et espèces via **l'accompagnement de la commune d'Espalem dans la réalisation de travaux d'entretien du Lac Citrou et du Grand Lac respectueux des enjeux du site**. Ce dossier est très chronophage car les enjeux sont importants tant sur le plan écologique que socio-économiques. Il est à noter que la présence d'une nouvelle structure de protection de la nature au sein du comité de pilotage a créé des tensions sur le site malgré le travail de concertation mené depuis plusieurs années par la structure animatrice en particulier en 2015 afin que ces travaux soient réalisés dans les meilleures conditions.

L'autre part importante de l'animation est représentée par la gestion administrative et financière du site.

## 2. Synthèse financière

Le tableau suivant résume les dépenses et les recettes engagées pour l'année 2016 couvrant la période d'animation du 01/01/2016 au 31/12/2016 (convention attributive n°2015-016) pour le site Natura 2000 "Lacs d'Espalem et de Lorlanges"

| Nom de l'action      | Prestataire         | Coût TTC          | Financement Etat FEADER demandé |
|----------------------|---------------------|-------------------|---------------------------------|
| Animation du Docob   | SMAT du Haut-Allier | 7 611,79 €        | 7 098,26 €                      |
| Frais professionnels |                     |                   |                                 |
| <b>TOTAL</b>         |                     | <b>7 611,79 €</b> | <b>7 098,26 €</b>               |

### III. Bilan et analyse des actions menées sur le site depuis 2010

Afin d'élaborer les programmes d'actions des années à venir, une phase de bilan des actions menées est indispensable. Pour ce faire, des indicateurs de suivis ont été définis pour chacun des objectifs du DOCOB du site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » et des actions associées (cf tableau des indicateurs de suivi en annexe).

Le point fort sur ce site réside dans **la réalisation régulière de suivis** sans doute favorisée par la petitesse du site et son fort intérêt écologique. Il convient de poursuivre ces suivis qui sont réalisés pour la majorité d'entre eux par des structures partenaires (CPIE du Velay et CEN Auvergne). Il reste toutefois des interrogations sur la répartition des eaux sur les lacs en particulier sur les 2 lacs où des enjeux forts sont présents à savoir le Grand Lac et le Lac Citrou. Il serait donc pertinent de réaliser un état initial de la topographie de ces zones et d'en réaliser un suivi. Ces éléments permettraient d'objectiver, sur la base de données scientifiques, la répartition des eaux en fonction des précipitations et l'impact sur la surface de l'habitat d'intérêt communautaire « prairie de fauche » 6510 qui revêt un enjeu socio-économique localement important.

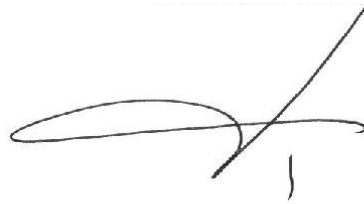
Ces indicateurs permettent de constater que la **contractualisation est difficile** à mettre en place sur le site et qu'il conviendra d'améliorer la communication sur ce point ainsi que sur la sensibilisation locale. Pour ces actions de sensibilisation, le CEN Auvergne qui est gestionnaire ou propriétaire sur plusieurs parcelles du site pourra être un partenaire privilégié.

Enfin, un indicateur relatif à l'état des relations entre les acteurs a été défini sur ce site. En effet, depuis l'élaboration du Docob, des tensions sont présentes entre les agriculteurs exploitant les parcelles autour des lacs sur Espalem et les structures naturalistes et de protection de la nature. Malgré des divergences de vue, jusqu'en 2016, le dialogue était possible et avait été constructif en particulier en 2015, année durant laquelle plusieurs réunions avaient eu lieu. Comme évoqué précédemment dans ce rapport, la réunion du comité de pilotage du 8 juin 2016 a marqué un tournant dans cet équilibre. Les interventions du Président du REN 43 en particulier, qui ne connaissait pas le site, relayées par d'autres structures de gestion des espaces naturels ont été mal vécues par certains acteurs en premier lieu par les élus locaux. Ces derniers nous ont fait part de leur difficulté désormais à

s'impliquer dans le dispositif Natura 2000. **Un nouveau travail de communication via de la concertation devra être engagé rapidement afin d'apaiser les relations entre les acteurs intervenant sur le site.**

A Langeac, le 31 décembre 2016

Le Président du SMAT du Haut-Allier  
Jean-Pierre VIGIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop followed by a vertical stroke and a small hook at the bottom.

# ***Annexes***

**Annexe 1** : Cahier des charges présenté à la réunion du comité de pilotage du site le 8 juin 2016

## Annexe 2 : Avis de la DDT Haute-Loire sur les travaux d'entretien des lacs d'Espalem



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale des Territoires  
de la Haute-Loire

Service Environnement et Forêt

Affaire suivie par Flora PLANCHON et Jean-luc CARRIO  
Tél. : 04 71 05 84 94 / 04 71 05 84 87  
Télécopie : 04 71 05 84 70  
Courriel : jean-luc.carrio@haute-loire.gouv.fr /  
flora.planchon@haute-loire.gouv.fr

Monsieur Le Directeur Départemental des Territoires  
de Haute-Loire

A

Monsieur le maire d'ESPALEM

le bourg

43 450 ESPALEM

Le Puy en Velay, le 13 septembre 2016

Objet : demande d'autorisation pour travaux d'entretien - lacs d'Espalem

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 9 septembre vous m'avez fait part, en tant que propriétaire des lacs dénommés « Grand Lac » et « Lac Citrou », de votre projet de travaux d'entretien. Ces lacs font partie de la zone spéciale de conservation - site Natura 2000 « lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR8301082 qui est gérée par l'opérateur du site : le syndicat mixte d'aménagement du Haut Allier (SMAT).

Ces travaux consistent en un entretien des haies, le nettoyage ponctuel des trois ouvrages de franchissement des fossés d'écoulement, l'entretien de la végétation arbustive du fond du fossé entre les deux lacs. Ils rentrent dans les objectifs de gestion fixés par le document d'objectifs dont le maintien de « pelouses maigres de fauche de basse altitude ». Le cahier des charges établi par la structure animatrice du site décrit précisément les caractéristiques des travaux et leur ampleur dont les principes avaient été actés lors du comité de pilotage du 8 juin 2016. Les précautions suivantes, à respecter par le prestataire le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA), seront prises pour limiter au mieux les impacts en termes de dérangement de la faune :

- période de travaux à l'automne en dehors des périodes sensibles pour les amphibiens, les oiseaux et les odonates. Travaux de taille sur les parties aériennes n'entraînant pas la destruction de la haie avec une coupe franche des ligneux pour ne pas favoriser le développement des maladies cryptogamiques,

- nettoyage sur une très faible emprise des ouvrages de franchissement (maximum de 18m<sup>2</sup>/ ouvrage et une profondeur de 40cm) avec évacuation des dépôts de matières organiques. Travaux hors période de reproduction des amphibiens.

Après analyse des impacts potentiels de ces travaux qui relèvent de l'entretien de fonds ruraux, il s'avère que les travaux de nettoyage des ouvrages de franchissement sont susceptibles d'avoir une incidence très limitée se limitant ponctuellement aux prairies humides en berges de l'emprise des ouvrages de franchissement soit de l'ordre de 60m<sup>2</sup>. Ils ne relèvent pas du régime de déclaration prévu par la loi sur l'eau

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire  
13, rue des Moulins – CS 60350 – 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex  
Tél : 04 71 05 84 00 – Télécopie : 04 71 05 83 03

Courriel : ddt@haute-loire.gouv.fr – Site internet : www.haute-loire.pref.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : ouvert du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 16H30  
rue des Moulins – Le Puy en Velay

(rubrique 3.3.1.0 Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D)).


Par ailleurs, concernant le régime propre de l'évaluation d'incidences, ils sont inférieurs au seuil de 0,01 ha fixé par l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2014 (Arrêté préfectoral DDT N° SEF-2014-267 fixant la liste prévue au IV de l'article L.414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions ne relevant pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou réglementation distincte de Natura 2000, soumis à évaluation des incidences dans le département de la Haute-Loire, cf. pièce jointe). De même les travaux d'entretien des haies par coupe des ligneux, et les travaux de débroussaillage des fossés ne sont pas soumis à évaluation d'incidences puisqu'ils ne conduiront pas à l'arrachage de la haie et à sa destruction.

J'ai bien noté que le curage du fossé du lac Citrou était abandonné et il convient de préciser que les opérations de curage des fossés sur leur linéaire sont susceptibles d'avoir un impact sur les niveaux d'eau des lacs et par la même la conservation des habitats patrimoniaux des marais.

Dans ces conditions, la réalisation des travaux que vous envisagez répondent bien aux objectifs de restauration des milieux prévus au document d'objectifs et ne relèvent pas d'autorisation particulière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur**



**Hubert GOGLINS**

Copies : M. le président du SMAT, la DREAL, la sous-préfète de Brioude

**Annexe 3 : Documents relatifs au comité de pilotage du 8 juin 2016**



## Ordre du jour

- Rappels sur Natura 2000 et sur le site
- Animation en 2014 et 2015
- 2016 et perspectives :
  - Lac de Lorlanges : suivi « amphibiens » et contrat Natura 2000
  - travaux sur le Grand Lac et le Lac Citrou
  - perspectives
- Questions diverses

## Rappels sur Natura 2000

|                 | Europe                  | France                 | Auvergne              |
|-----------------|-------------------------|------------------------|-----------------------|
| Nombre de ZPS   | 5 174                   | 381                    | 12                    |
| Surface des ZPS | 530 774 km <sup>2</sup> | 43 191 km <sup>2</sup> | 320 000 ha            |
| Nombre ZSC      | 21 633                  | 1 365                  | 82                    |
| Surface ZSC     | 661 509 km <sup>2</sup> | 46 385 km <sup>2</sup> | 95 000 ha et 2 100 km |
| Part N2000      | 18,40 %                 | 12,55 %                | 15 %                  |

Effet sur la conservation des espèces et des habitats : amélioration (↑), maintien (→), dégradation (↓)

**outils**

- Contrat forestier
- Contrats N2000 → Mesures agro-environnementales et climatiques
- Contrat non productif
- Charte N2000 → Engagement de bonnes pratiques
- Evaluation d'incidences → Définition des impacts et préconisations pour les limiter

## Rappels sur Natura 2000

- L'animation d'un site Natura 2000 :
  - La contractualisation
  - Les suivis scientifiques et techniques
  - L'appui aux porteurs de projets (conseil, aide à l'évaluation des incidences, etc...)
  - La communication/sensibilisation
  - Participation au réseau Natura 2000 et veille à la cohérence avec les autres politiques publiques
  - La gestion administrative et financière

## Lacs d'Espalem et de Lorlanges

Secteur d'Espalem (La Pénaie) 52 ha

Secteur de Lorlanges 15 ha

## Quelques rappels sur le site


- Désigné en 1999 et DOCOB validé en 2010
- 2 enjeux principaux (espèces IC)
  -  Sonneur à ventre jaune
  -  Triton crêté
- Découvert en 2011 à Lorlanges : Cuvrés des marais
- Habitats IC :
  - pelouses sèches semi-naturelles,
  - prairies maigres de fauche de basse altitude,
  - lacs eutrophes,
  - eaux stagnantes oligo à mésotrophes.





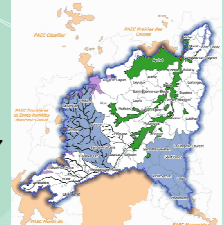
## Bilan de l'animation 2014-2015

7




## Contractualisation

- MAET en 2011 (a pris fin en 2015)
- 2014 : candidature pour PAEC « Sianne-bas-Alagnon » ⇒ non retenue
- 2015 : candidature validée pour PAEC « Alagnon » (opérateur : SIGAL)  
⇒ contractualisation possible en 2016 et 2017 sur l'enjeu « biodiversité »



8




## Amélioration des connaissances et suivis techniques et scientifiques

### Suivi des amphibiens

- sur les lacs d'Espalem dans le cadre de l'Observatoire régional des Amphibiens (protocole « POPAMPHIBIEN »)
  - Réalisé tous les deux ans
  - Conduit par le CPIE du Velay
  - 3 passages au cours de la saison (dont au moins un nocturne)
- sur le lac de Lorlanges (suivis naturalistes occasionnels)

9



## Synthèse des données Amphibiens

|           | 2012   | 2014  | 2015   | 2016 (en cours)  |
|-----------|--|---|--|--|
| Lorlanges |  | 2 mâles Sonneur à ventre jaune<br>3 tritons crétes<br>grenouille agile<br>grenouilles vertes  | grenouilles agile  | grenouille agile<br>triton palmé<br>triton créte<br>grenouilles vertes       |
| Espalem   | triton créte<br>triton palmé<br>crapaud commun<br>rainette verte<br>grenouilles vertes<br>grenouille agile<br>sonneur à ventre jaune | triton créte<br>triton palmé<br>crapaud calamite<br>rainette verte<br>grenouilles vertes<br>grenouille rousse<br>grenouille agile<br>sonneur à ventre jaune | crapaud commun<br>sonneur à ventre jaune<br>grenouilles vertes | rainette verte<br>triton créte<br>grenouille agile<br>sonneur à ventre jaune |

○ Espèces détectées occasionnellement

10




## Amélioration des connaissances et suivis techniques et scientifiques

### Formation à l'identification des Odonates avec le CEN Auvergne et CPIE Haute-Auvergne dans le cadre du Plan régional d'actions Odonates (septembre 2015)









11



## Communication / sensibilisation

- 2014
  - Lac de Lorlanges : formation « amphibiens », présentation du site aux salariés du magasin Nature et découverte, stage de taille des arbres fruitiers
  - journée des adhérents du CEN sur le site
- 2015
  - sortie sur le Grand Lac d'Espalem « La clef des champs »
  - rencontre avec les responsables de la Carrière de Blanchon en partenariat avec le CPIE du Velay

Site Internet Natura 2000  
<http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier/lacs-d-espalem-et-de-lorlanges>

12

## Articulation Natura 2000 avec les autres politiques publiques

- Réunions annuelles des structures animatrices du réseau Natura 2000 en Haute-Loire
- Séminaire régional du réseau Natura 2000 (2015)
- Comité de suivi des zones humides du Devès

13

## Bilans financiers

Financement Etat et Union européenne

| poste                            | 2014           | 2015            |
|----------------------------------|----------------|-----------------|
| coûts salariaux                  |                |                 |
| animateurs Natura 2000           | 3978,35        | 8705,44         |
| administratif                    | 1507,8         | 2513,85         |
| frais professionnels (repas)     | 15,25          | 15,25           |
| coût de fonctionnement structure | 1000,97        | 272,54          |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>6502,37</b> | <b>11507,08</b> |

14

## Projets en cours

- Lac de Lorlanges : site « test » dans le cadre d'un programme pour la mise en place d'indicateurs de suivi des zones humides à l'échelle du bassin de la Loire
  - Indicateur testé : suivi des amphibiens
  - CEN Auvergne
- Contractualisation sur le Lac de Lorlanges pour de la gestion pastorale
- Travaux sur le Grand Lac et le Lac Citrou

15

## Gestion pastorale sur le Lac de Lorlanges

Propriété communale, gestion par le CEN

**Problématique** : fermeture des prairies  
 ⇒ Convention depuis 2014 avec un éleveur de bovins Highland

- pâturage extensif
- mai-juillet puis en octobre-novembre
- zones Est et Ouest

16

## Gestion pastorale sur le Lac de Lorlanges

**Objectif** : maintenir les milieux ouverts favorables aux Rumex (chenilles du Cuivré des marais)

**Actions réalisées** :

- travaux d'ouverture (partenariat avec le lycée forestier de Saugues) :
  - zone ouest en mars 2014
  - zone sud : ouverture de layons pour la pose de clôture en septembre 2015
- financement d'un bac d'abreuvement et d'une citerne souple

17

## Gestion pastorale sur le Lac de Lorlanges

### Projet de contractualisation N2000

**Contractant** : Commune de Lorlanges ou CEN Auvergne

**Actions** :

- **Travaux d'ouverture**
  - coupe de saules sur la zone sud
  - gyrobroyage et débroussaillage en layons sur les 3 zones
  - fauche d'entretien des milieux ouverts (secteurs à Carex sur la zone sud)

18

**Gestion pastorale sur le Lac de Lorlanges**





- **Gestion pastorale :**
  - Pâturage extensif sur les 3 zones en fonction de ressource fourragère
  - Mise en place de clôtures et bac d'abreuvement



19


**Travaux sur le Grand Lac et le Lac Citrou**

- **Contexte :** diminution de la surface de fauche notée par les agriculteurs exploitant les parcelles  
⇒ demande récurrente de faire baisser le niveau d'eau des lacs
- **Objectif des travaux d'entretien :**  
Répondre à une demande liée au maintien de la prairie maigre de fauche tout en respectant les enjeux liés aux espèces IC (Sonneur à ventre jaune et Triton crêté) et à l'habitat IC « lac eutrophe »

20

**Travaux sur le Grand Lac et le Lac Citrou**



- **Projet en 2015 :**
  - 22 juin 2015 : réunion de présentation des enjeux et des outils disponibles aux habitants de La Pénide en présence des structures techniques
  - Contractualisation Natura 2000 envisagée par la Commune

21


**Travaux sur le Grand Lac et le Lac Citrou**



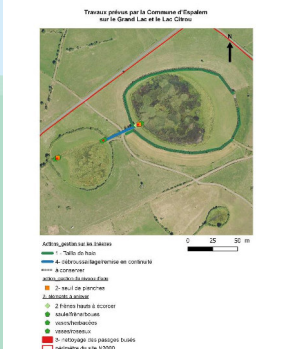

- ⇒ Proposition de travaux envoyée à la Commune, DREAL, DDT, CPIE et CEN Auvergne :
  - taille des haies sur les 2 lacs,
  - curage des fossés du lac Citrou
  - création de mares
  - équipement de gestion des niveaux d'eau
- Devis : 32 000 euros
- ⇒ projet à réviser suite aux remarques
- ⇒ préparation d'une nouvelle version du projet pour 2016

22

**Travaux sur le Grand Lac et le Lac Citrou**



- **Projet 2016 :**
  - Commune avec autofinancement
  - Travaux envisagés :
    - taille des haies sur le Grand Lac,
    - nettoyage des passages busés,
    - débroussaillage du fossé entre les 2 lacs
    - pose de seuils de planches



23

**Travaux sur le Grand Lac et le Lac Citrou**



**Taille des haies**

Uniquement sur le Grand Lac, côté « lac »

Sur 2 mètres, le muret de pierres sèches = limite maximale; linéaire : 942 m

Tronçonneuse (pas éclatement des branches)

Broyage ou incinération


Période de travaux : du 5 septembre au 30 octobre



24

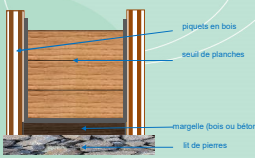
Travaux sur le Grand Lac  
et le Lac Citrou

## Entretien des passages busés

 Risque de baisse de niveau d'eau

⇒ Proposition :  
Pose d'un seuil de planches  
en amont des passages  
busés (avant le nettoyage lui-  
même)

+ délimitation au GPS du  
périmètre du lac



Période de travaux :  
Entre 15 octobre et 15 décembre

25

Travaux sur le Grand Lac  
et le Lac Citrou

## Gestion des seuil de planches

= décision de modification du seuil en fonction du niveau  
d'eau (retrait ou repose de planche)

⇒ Définition d'un indicateur pour le seuil de décision  
*Propositions* : 1 hauteur d'eau et/ou la surface en eau à partir du  
périmètre des lacs relevé au GPS

Fréquence de suivi : 1 x/mois voire tous les 15 jours si  
pluie

Structure assurant le suivi : Commune avec les habitants  
de La Pénide en coordination avec la structure animatrice  
et les partenaires techniques

26

Travaux sur le Grand Lac  
et le Lac Citrou

## Entretien des passages busés

Nettoyage : retrait des vases, de la végétation et des  
arbustes présents en amont, en aval et dans ces  
passages

Manuel

Export des joncs,  
broyage des ligneux,  
valorisation des vases

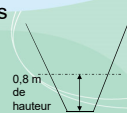


27

Travaux sur le Grand Lac  
et le Lac Citrou


## Entretien du fond du fossé entre les 2 lacs

Débroussaillage manuel des  
éléments ligneux sur une  
hauteur de 0,8m



Élimination des arbres par  
écorçage

Retrait des pierres gênant  
l'écoulement



28

Travaux sur le Grand Lac  
et le Lac Citrou

## Perspectives

- fin d'année 2016 : réunion du collège des  
élus en vue des désignations
  - Président du COPIL
  - structure porteuse

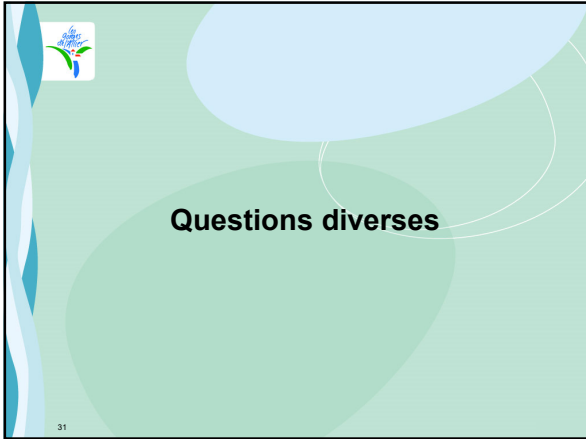
29

Travaux sur le Grand Lac  
et le Lac Citrou

## Perspectives

- Projets 2017 :
  - Contractualisation MAEC
  - Suivis
    - habitats sur les zones de travaux
    - Cuivré des marais
    - Comptages « amphibiens » (abondance vs présence/absence)
  - Contrat territorial Alagnon

30





Comité de pilotage 08/06/2016

**Site Natura 2000**  
**« Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 8301082**  
*Mairie de Lorlanges. 14h*

**Feuille de présence**

| Nom/ Prénom     | Organisme représenté                                   | Signature | Adresse/ e-mail/ téléphone       |
|-----------------|--|-----------|----------------------------------|
| AVININ Nathalie | Mairie Espalem<br>Elue SMAT                            |           | mairie.espalem<br>@wanadoo.fr    |
| COUDERT Magali  | CECA / COLAS RAA                                       |           | magali.coudert@<br>colas-raa.com |
| RENAUX Benoit   | Conseillère botanique<br>national du<br>Massif central |           | benoit.renaux@cbmmc.fr           |
| GIBELIN Pascal  | Conseiller<br>Départemental                            |           |                                  |
| FIALIP YANNICK  | Agrium Fleuve<br>FOBEA                                 |           | yannick.fialip@<br>wanadoo.fr    |
| Planchon Flore  | DDT<br>43  |           | sd43@                            |
| TESSIER sd43    | ONCFS  |           | sd43@oncfs.gouv.fr               |



Avec le soutien de :



**Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage  
Site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 8301082  
8 juin 2016 – mairie de Lorlanges**

**Présents :**

Mme Nathalie AVININ, commune d'Espalem et élue SMAT  
M. Didier SOULIER, commune de Lorlanges et Président du Comité de pilotage  
M. Pascal GIBELIN, conseiller départemental Haute-Loire  
M. Yannick FIALIP, fédération des syndicats des exploitants agricoles de Haute-Loire  
Mme Magali COUDERT, CMCA/COLAS Rhône-Alpes-Auvergne  
M. Eric BERTRAND, responsable travaux du secteur de Grenier-Montgon. COLAS Rhône-Alpes Auvergne/CTPP  
M. Jean-Jacques ORFEUVRE, Réseau Ecologie Nature 43  
M. Benoît RENAUX, Conservatoire botanique national du Massif Central  
Mme Céline ROUBINET, Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne  
Mme Solenne MULLER, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Velay  
M. Olivier TESSIER, ONCFS service départemental Haute-Loire  
M. Jacques GRIMAUD, service environnement du Conseil départemental Haute-Loire  
Mme Flora PLANCHON, Direction Départementale des Territoires de la Haute-Loire  
M. Laurent BERNARD, SMAT du Haut-Allier  
M. Barbara SERRURIER, SMAT du Haut Allier

**Excusés :**

Chambre d'agriculture  
Confédération paysanne  
Fédération départementale de pêche  
Fédération départementale de la chasse  
ONEMA  
DREAL Auvergne représentée par la DDT  
M. le Préfet

\*\*\*\*\*

M. SOULIER accueille les participants et les remercie de leur présence. Il propose que chacun se présente.

Après ce tour de salle, il passe la parole à Mme SERRURIER qui débute son exposé par quelques rappels concernant le réseau Natura 2000. Ce réseau a été mis en place il y a vingtaine d'années afin de conserver des sites remarquables par leur patrimoine naturel. Toutefois contrairement à ce qui avait été fait dans les années 70, les sites du réseau Natura 2000 ne sont pas « mis sous cloche » grâce à des statuts de protection. Les usages et les activités socio-économiques y sont conservés.

Actuellement les sites Natura 200 couvrent 18% du territoire européen, 12 % du territoire français et 15% du territoire auvergnat. L'Auvergne présente donc un patrimoine naturel riche et à ce titre une responsabilité dans sa préservation.



Le dispositif Natura 2000 propose des outils pour permettre le maintien du patrimoine naturel, en particulier des outils contractuels. Dans le but d'un maintien, une charte Natura 2000 peut être signée par les propriétaires de terrains présents sur le site et sur lesquels des enjeux définis dans le DOCOB sont présents. Pour aller plus loin et permettre l'amélioration de l'état de conservation des milieux et/ou des espèces, 3 types de contrats sont proposés :

- les contrats forestiers destinés aux exploitants et propriétaires forestiers,
- les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) proposées aux agriculteurs dans le cadre d'un projet agro-environnemental et climatique (PAEC)
- les contrats « ni forestiers ni agricoles » destinés aux propriétaires, ayant-droits et gestionnaires sur des parcelles non destinées à une production économique.

Mme SERRURIER poursuit avec des rappels concernant le site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » : le site est composé de deux sous – secteurs pour une surface totale de 67 hectares. Les espèces de la directive « Habitats – Faune – Flore » visées sont le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté. Par ailleurs, le papillon Cuivré des Marais, espèce d'intérêt communautaire, a été identifié en 2011, sur le lac de Lorlanges. Des habitats naturels d'intérêt communautaire sont également présents : des prairies de fauche (essentiellement sur Espalem) et des pelouses sèches sur les parties plus pentues du site et des habitats d'eau libres liés aux lacs.

Sont également rappelés les principaux types d'actions menés dans le cadre de l'animation d'un site Natura 2000 :

- La contractualisation présentée précédemment,
- Les suivis scientifiques et techniques qui permettent de suivre au cours du temps l'évolution des caractéristiques du site Natura 2000 et de vérifier l'état de conservation.
- L'appui aux porteurs de projets que ce soit en termes de conseils dans certains aménagements (vis-à-vis de la préservation des habitats et espèces) ou d'aide à l'évaluation des incidences,
- La communication et la sensibilisation : ce sont des actions importantes dans l'animation d'un site afin de faire connaître le dispositif Natura 2000 et permettre une bonne acceptation locale. Ces actions sont à destinations du grand public ou de professionnels,
- La participation au réseau Natura 2000 et la veille à la cohérence avec les autres politiques publiques : d'une part, il s'agit d'échanges avec d'autres structures animatrices Natura 2000, afin de tirer profit des diverses expériences aux échelles départementales et régionales. D'autre part, la participation à la concertation sur d'autres politiques publiques a pour but d'avoir une cohérence des différents dispositifs,
- La gestion administrative et financière : ce sont les opérations « courantes » et similaires d'une année à l'autre (demandes de subventions, appels d'offres dans le cadre de marchés publics lors de prestations, organisation du Comité de pilotage, etc ...).

La dernière réunion du Comité de pilotage ayant eu lieu 2 ans auparavant, le bilan de l'animation réalisée en 2014 et 2015 est présenté.

### **Contractualisation**

Les agriculteurs avaient contractualisé en 2011 des mesures agro-environnementales territorialisées qui ont pris fin en 2015. Afin que la possibilité de contractualisation soit proposée aux agriculteurs dès 2015, une candidature pour un Projet agro-environnemental et climatique à l'échelle du bassin versant de l'Alagnon avait été présentée en 2014 mais ne fut pas retenue. En 2015, une nouvelle candidature pour un PAEC intitulé « Alagnon » fut présentée et validée. Cette candidature comprend 2 enjeux « eau » et biodiversité ». Cet enjeu

concerne les sites Natura 2000 en particulier celui des Lacs d'Espalem et de Lorlanges. Ainsi la contractualisation est ouverte aux agriculteurs ayant des parcelles sur le site. A ce jour aucune contractualisation n'a été faite sur le site.

### Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques

Compte tenu des enjeux du site, c'est essentiellement le suivi des amphibiens qui est réalisé. Sur les lacs d'Espalem, dans le cadre de l'Observatoire régional des amphibiens, le CPIE du Velay assure la mise en œuvre du protocole « popamphibien » qui permet de déterminer la présence ou l'absence d'une espèce. Ce suivi de terrain est effectué tous les 2 ans et consiste en 3 passages en cours de saison dont un au moins en nocturne.

Actuellement sur le Lac de Lorlanges, les données sont issues de suivis naturalistes occasionnels.

Sont présentés les résultats, qui ne sont pas exhaustifs et pour lesquels les biais de prospection sont importants. Néanmoins on constate sur Lorlanges que ce sont 4 taxons qui sont observés et environ 7 sur Espalem, avec sur ce site de espèces qui ne sont pas détectées chaque année (crapaud commun, grenouille rousse, crapaud calamite) sans qu'une explication ne puisse être donnée à ce jour.

|                  | 2012   | 2014  | 2015   | 2016 (en cours)  |
|------------------|--|---|--|--|
| <b>Lorlanges</b> |  | 2 mâles Sonneur à ventre jaune<br>3 tritons crêtés<br>grenouille agile<br>grenouilles vertes  | grenouilles agile  | grenouille agile<br>triton palmé<br>triton crêté<br>grenouilles vertes       |
| <b>Espalem</b>   | triton crêté<br>triton palmé<br>crapaud commun<br>rainette verte<br>grenouilles vertes<br>grenouille agile<br>sonneur à ventre jaune | triton crêté<br>triton palmé<br>crapaud calamite<br>rainette verte<br>grenouilles vertes<br>grenouille rousse<br>grenouille agile<br>sonneur à ventre jaune | crapaud commun<br>sonneur à ventre jaune<br>grenouilles vertes | rainette verte<br>triton crêté<br>grenouille agile<br>sonneur à ventre jaune |

Par ailleurs, suite à l'observation de l'Agriion à lunule sur les lacs d'Espalem, espèce patrimoniale, l'animateur du site s'est formé à l'identification des Odonates lors d'une journée proposée par le CPIE Haute-Auvergne et le CEN Auvergne, structure animatrice du plan régional d'actions Odonates.

### Communication/sensibilisation

En 2014, le lac de Lorlanges fut mis à l'honneur avec :

- le déroulement de la partie « terrain » d'une formation « amphibien » organisée pour les agents de l'Etat et animée par le CPIE du Velay
- les animations proposées par le CEN Auvergne
  - journée adhérents sur l'ensemble du site,
  - présentation aux salariés du magasin Nature et découverte suite à leur participation au financement d'un projet de gestion,
  - journée de formation à la taille des arbres fruitiers sur la partie « verger » du site.

En 2015, le SMAT du Haut-Allier a organisé une sortie « la clef des champs » en fin de soirée sur le Grand Lac d'Espalem qui a permis de présenter le site : son histoire, sa gestion et son patrimoine naturel en particulier les amphibiens.

Par ailleurs, les animateurs du CPIE du Velay et du SMAT ont rencontré les représentants de la carrière Blanchon située en limite du site Natura 2000 afin d'étudier le potentiel de la carrière en termes d'accueil des amphibiens.

Enfin, pour mémoire, le site internet des sites Natura 2000 animés par le SMAT est mis à jour régulièrement. Les informations administratives du site y sont disponibles.  
<http://haut-allier.n2000.fr/natura-2000-dans-le-haut-allier/lacs-d-espalem-et-de-lorlanges>

### **Articulation Natura 2000 avec les autres politiques publiques**

L'animateur Natura 2000 a participé aux réunions annuelles des structures animatrices des sites Natura 2000 en Haute-Loire et au séminaire régional organisé en 2015. Ceci permet des échanges d'expériences intéressants pour l'élaboration et la mise en œuvre d'actions sur le site.

L'animateur Natura 2000 a également participé au comité de suivi des zones humides du Devès afin de connaître ce qui était fait sur ce territoire et qui pourrait participer à la réflexion sur la gestion du site Lacs d'Espalem et de Lorlanges.

### **Gestion administrative et financière**

Le bilan financier des années 2014 et 2015 s'établit comme suit :

| <b>poste</b>                            | <b>2014</b>      | <b>2015</b>       |
|---|------------------|-------------------|
| <i>coûts salariaux</i>                  |                  |                   |
| animateurs Natura 2000                  | 3978,35 €        | 8705,44 €         |
| administratif                           | 1507,8 €         | 2513,85 €         |
| <i>frais professionnels (repas)</i>     | 15,25 €          | 15,25 €           |
| <i>coût de fonctionnement structure</i> | 1000,97 €        | 272,54 €          |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>6502,37 €</b> | <b>11507,08 €</b> |

Les sommes allouées à l'animation du site sont fonction des actions programmées. Ainsi en 2015, le projet de travaux sur les lacs d'Espalem nécessitait que le temps alloué à son étude soit conséquent.

### **Les projets prévus en 2016 sont ensuite présentés.**

#### **➤ Suivi « amphibiens » sur le Lacs de Lorlanges :**

Le site est retenu comme 1 des 6 secteurs « test » dans le cadre d'un programme pour la mise en place d'indicateurs de suivi des zones humides à l'échelle du bassin de la Loire, à l'initiative de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Mme ROUBINET précise que ce programme LigerO est la déclinaison sur la Loire d'un programme mis en place sur le bassin du Rhône (RhoMéo). 5 indicateurs sont utilisés : pédologie, hydromorphologie, amphibiens, flore et odonates. Le CEN a débuté le suivi « amphibien » et mettra en œuvre prochainement les protocoles relatifs aux 4 autres indicateurs.

#### **➤ Contractualisation pour de la gestion pastorale sur le Lac de Lorlanges**

Le contexte est présenté : la commune de Lorlanges est propriétaire de 2 parcelles sur le secteur de Lorlanges du site Natura 2000 et en a confié la gestion au CEN Auvergne qui a

rédigé un plan de gestion en 2006. La problématique principale du site réside dans la fermeture des milieux. Aussi, depuis 2014, une convention a-t-elle été conclue avec un éleveur de bovins Highland dont l'exploitation se trouve sur Ardes sur Couze. Les bovins pâturent de manière extensive (3-4 bovins) les zones est et ouest de mai à juillet puis d'octobre à novembre.

L'objectif de cette réouverture est de favoriser la présence d'oseilles sauvages (*Rumex sp.*), plantes dont se nourrissent les chenilles du Cuivré des marais et de maintenir la mosaïque de milieux.

Afin de permettre cette mise en pâturage, le CEN Auvergne a mis en place un programme avec différents partenaires financiers (CD43, DREAL Auvergne et fondation Nature et découverte) et technique (lycée professionnel de Saugues) qui a permis :

- d'ouvrir 2 zones : coupe des haies et coupes en layons dans les prunelliers sur la zone ouest ; coupe en layons dans les saules et sur le secteur à Carex de la zone sud et
- d'investir dans une citerne souple et 1 bac d'abreuvement.

L'objectif de la contractualisation est de poursuivre la gestion engagée depuis 2014. Le contractant serait la commune de Lorlanges ou le gestionnaire du site (CEN Auvergne), point qui reste à définir. Les actions à menées dans le cadre du contrat seraient :

- des travaux d'ouverture (coupe de saules sur la zone sud, gyrobroyage et débroussaillage en layons sur les 3 zones afin de poser des clôtures, fauche d'entretien de milieux ouverts (particulièrement secteur à Carex de la zone sud)
- une gestion pastorale assurée par le pâturage des bovins Highland sur les 3 zones de mai à novembre qui nécessitera l'achat de clôtures et de bacs d'abreuvement.

Mme ROUBINET indique qu'historiquement sur le site étaient effectués des travaux de débroussaillage lors de chantiers bénévoles organisés par le CEN Auvergne suivi d'un pâturage équin. Ces actions se sont révélées insuffisantes pour contenir la progression des ligneux (chevaux de selle trop sélectifs sur la ressource). Un contrat Natura 2000 était souhaité depuis plusieurs années. Mais du fait de l'attente d'une possible mise en œuvre de la programmation et du manque d'information sur les actions engageables et leur financement, il n'a pas été possible de préparer le dossier.

Mr SOULIER précise que les zones est et ouest étaient encore fauchées il y a une quinzaine d'années et que la mairie y avait aussi réalisé des travaux de débroussaillage.

Mme PLANCHON indique qu'il conviendra de veiller à ce que ces actions se pérennisent au-delà du contrat Natura 2000. Elle demande si l'action du pâturage est d'ores et déjà tangible.

Mme SERRURIER lui répond que l'action est déjà partiellement visible : les prunelliers sont abrutis sur la zone ouest, limitant leur développement et les refus sont quasi inexistantes. Sur la zone est, où la ressource fourragère est maigre, les refus sont plus importants.

Mme ROUBINET précise qu'un suivi botanique sera réalisé après les travaux afin d'évaluer l'évolution du milieu et veiller à ce que la mosaïque de milieux soit conservée.

### ➤ Travaux sur le Grand lac et le Lac Citrou

Mme SERRURIER rappelle le contexte dans lequel s'inscrit le projet de travaux sur ces sites : dès l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) les agriculteurs qui exploitent les parcelles sur ces lacs ont indiqué que la surface des lacs avait augmenté au cours des années au détriment de la surface de fauche. Lors des Comités de pilotage (COPIL), la demande de gestion des niveaux d'eau a été récurrente.

L'objectif des travaux d'entretien est donc de répondre à l'enjeu « maintien de la prairie maigre de fauche » (habitat d'intérêt communautaire) tout en respectant les enjeux de maintien des espèces d'intérêt communautaire que sont le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté et le maintien de l'habitat « lac eutrophe ».

M.FIALIP fait un rappel sur la gestion historique du site, qui est un bien sectionnal, par les habitants de La Pénide. Il y a quelques années chaque ayant-droit se voyait attribuer une parcelle par tirage au sort qu'il utilisait à sa guise. Depuis 5 ans, les 5 agriculteurs se sont répartis le travail et la production (35 balles de foin en année humide et 20 en année sèche) est répartie entre chacun des ayant-droit. M.FIALIP indique que cette pratique de la fauche permet de maintenir le milieu ouvert. En l'absence de cette pratique, la zone se boiserait, ce qui aurait pour conséquence le développement de la grande faune qui serait préjudiciable aux cultures environnantes.

M.ORFEUVRE demande aux représentants des structures naturalistes leur avis sur l'état actuel du site sur le plan écologique. Mme MULLER indique que, pour les amphibiens, le site fonctionne. M.RENAUX précise qu'il convient de relativiser l'importance du milieu « prairie maigre de fauche » qui est assez bien représenté à l'échelle nationale et régionale contrairement aux zones humides qui sont des milieux sur lesquels pèsent plus de menaces.

M.ORFEUVRE conclut de cet échange que l'enjeu prioritaire sur le site est bien le maintien de la zone humide et des espèces qui y sont inféodées en l'état de fonctionnement écologique actuel.

Afin d'éviter de toucher aux niveaux d'eau, Mmes ROUBINET et MULLER proposent que, sur la partie inaccessible aux engins agricoles, soit réalisé du pâturage. M.FIALIP répond qu'amener 60 vaches matin et soir sur le site, sur une surface si réduite est inenvisageable. Mme PLANCHON ajoute que l'impact d'un tel pâturage sur une zone aussi étroite pourrait être défavorable aux habitats (tassement et érosion liés au piétinement et passage ; fertilisation organique augmentée sur certaines zones).

Mme AVININ intervient pour préciser que les biens sectionnaux deviendront des biens communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à une modification de la loi fiscale.

Mme SERRURIER reprend la présentation du projet avec le projet envisagé en 2015 à savoir un contrat Natura 2000 dont les actions auraient consisté en :

- Taille des haies côté lac, sur les 2 lacs
- Curage des fossés du lac Citrou
- Création de mares
- Equipement de gestion des niveaux d'eau

Le devis établi s'élevait à 32 000 euros.

Le cahier des charges proposé début octobre 2015 fut relu et commenté par les structures techniques (DDT, DREAL, CPIE, CEN Auvergne). Au vu des retours effectués entre fin octobre 2015 et du coût élevé, il avait été convenu qu'une nouvelle proposition sera faite en 2016. En parallèle, la commune d'Espalem a fait évoluer son projet compte-tenu des délais de traitement des contrats Natura 2000 et a ouvert une ligne budgétaire spécifique. La commune a souhaité poursuivre le travail sur le dossier avec la structure animatrice du site.

Les travaux envisagés sont désormais les suivants :

- Taille des haies du Grand Lac
- Nettoyage des passages busés
- Débroussaillage du fossé entre les 2 lacs
- Pose de seuils de planches.

M. FIALIP précise qu'il ne s'agit pas de passages busés mais de franchissements en pierres sèches.

Mme SERRURIER poursuit son exposé par la présentation du seuil de planches dont l'objectif est d'empêcher une éventuelle baisse brutale des niveaux d'eau suite au nettoyage des « passages busés ».

M.GRIMAUD indique que le département a mis en place sur des zones humides d'autres secteurs, en particulier celui du Devès, des systèmes de gestion des niveaux d'eau. Cette expérience a montré que, même en situation de concertation au départ, au fil du temps des conflits d'usage se font jour. Les conflits d'usages sur le Devès seraient liés en particulier aux chasseurs. Mme SERRURIER indique que, sur le plan cynégétique, l'enjeu sur le site des lacs d'Espalem est la chasse aux canards et à la bécassine. M.FIALIP précise que les chasseurs sur le site sont des habitants de La Pénide et donc que la gestion des niveaux d'eau ne devrait pas constituer une difficulté avec ces usagers.

Toutefois pour M.GRIMAUD, le seuil de planches n'apporte pas de garantie quant au maintien d'un niveau d'eau compatible avec les enjeux liés à la zone humide. La définition du niveau et du fonctionnement du dispositif nécessite un calage. Cela nécessiterait en particulier d'avoir des données topographiques. Mme SERRURIER indique qu'une étude hydro-géomorphologique a été réalisée en 2012 pour laquelle aucun relevé topographique des lacs n'a été effectué et qu'aucun financement n'est prévu à ce jour pour une étude topographique.

Mme MULLER demande que la demande des agriculteurs soit précisée à savoir : s'agit-il de maintenir la surface de fauche ou d'avoir un passage pour les engins agricoles. M.FIALIP indique qu'il y a besoin du passage et du maintien d'une surface de fauche.

Mme MULLER pose alors le problème de la perte de surface des lacs si une intervention sur les niveaux d'eau est réalisée et propose d'effectuer une modification à la marge (aménagement par empierrement) afin de permettre le passage des engins agricoles tout en maintenant l'ensemble des surfaces en eau.

De tels travaux apparaissent inenvisageables à Mme AVININ et M.FIALIP. Le muret de pierres sèches présent à cet endroit est destiné à retenir la terre des parcelles au-dessus. De plus, les parcelles attenantes sont des parcelles privées sur lesquelles intervenir sera difficile. M.FIALIP indique par ailleurs qu'il y a 20 ans, c'étaient 11 ha qui étaient fauchés et qu'actuellement il ne s'agit plus que de 2 ha. La zone était plus sèche, la fauche allait jusqu'au milieu du lac actuel.

M.RENAUX précise que la gestion des niveaux a une influence sur l'arrivée des ligneux au sein de la zone humide : plus les niveaux seront bas, plus les ligneux se développeront. Il convient donc d'établir un niveau dans la concertation en tenant compte de cette donnée.

Mme PLANCHON intervient en notant qu'il est important de garder à l'esprit ce qui est indiqué dans le DOCOB et qu'en l'occurrence, l'entretien des fossés était prévu tout comme le maintien de la fauche. Il convient donc de trouver un compromis sur cette base. Les travaux proposés par la commune entrent dans ce cadre et la pose d'un seuil fixe apparaît être une solution acceptable.

Mme SERRURIER indique que l'élément essentiel du dossier est de se mettre d'accord sur le niveau minimum du seuil fixe.

M.ORFEUVRE demande aux structures naturalistes si un dispositif avec un niveau d'eau fixe correspondant au niveau écologiquement fonctionnel du site serait satisfaisant. Mme MULLER indique que, pour les amphibiens, cela semble correct avec toutefois un impact sur la végétation aquatique et potentiellement sur les populations d'amphibiens qui n'est pas évaluable.

M.RENAUX indique que la végétation serait un bon indicateur pour définir le niveau d'eau correspondant au compromis.

M.BERNARD propose de prendre en compte les dimensions des matériels agricoles utilisés et ainsi définir le niveau d'eau sur les zones de franchissement et le corrélérer au niveau d'eau relevé au niveau des « passages busés ».M.FIALIP valide cette proposition.

Mme SERRURIER résume les débats sur la question du seuil de planches : il apparaît préférable de poser un dispositif fixe permettant de conserver un niveau d'eau suffisant pour le fonctionnement de la zone humide. Ce niveau d'eau reste à définir sur le terrain à partir d'indicateurs que les agriculteurs et les structures techniques naturalistes proposeront et qu'il conviendra de croiser. Par ailleurs, ce dispositif pourra être complété par un seuil amovible afin de permettre d'élever le niveau des lacs en période hivernale en particulier et ainsi permettre de maintenir la végétation de transition entre le milieu humide et la prairie de fauche.

Dans le contexte de ce dossier, il est proposé d'associer les habitants du hameau de La Pénide à la démarche afin qu'ils se l'approprient en particulier pour le suivi des niveaux d'eau. Mme AVININ indique que la commune et elle personnellement sont volontaires pour assurer le suivi du dispositif en concertation avec la structure animatrice. Le rythme de passage proposé est d'une fois par mois voire tous les 15 jours en cas de forte pluviométrie.

M.GRIMAUD indique que, sur le Devès, la pose de seuils avait nécessité une autorisation de travaux. Mme PLANCHON indique qu'elle se renseignera auprès des services de la DDT.

A l'issue de ce débat, Mme MULLER précise qu'à ce jour, il n'y a pas d'état initial des populations d'amphibiens sur le site. Les données ne sont que des données qualitatives et non quantitatives. Il n'y a donc pas possibilité d'évaluer finement l'impact des travaux. Toutefois des méthodologies de suivis quantitatifs existent.

Mme SERRURIER poursuit en présentant les autres actions prévues dans le cadre des travaux sur le Grand Lac et le Lac Citrou :

- Taille de la haie côté « lac » sur le Grand lac (sur 2 mètres, le muret de pierres sèches étant la limite maximale de taille, à la tronçonneuse ; broyage si c'est possible ou export hors du site)
- Nettoyage des « passages busés » (installation de batardeaux pour la mise « hors d'eau » puis des seuils fixes en préalable à toute intervention, nettoyage manuel avec extraction des vases et de la végétation)
- Débroussaillage du fossé entre les 2 lacs (retrait des petits ligneux sur une hauteur de 80 cm, écorçage partiel des frênes (conservation d'un « tire-sève » afin d'éviter les rejets) afin de les épuiser ; retrait des pierres gênant l'écoulement.

Sur ces points il n'y a pas de question.

En conclusion, les structures naturalistes et environnementales émettent des réserves importantes sur la partie des travaux relative aux niveaux d'eau. La proposition d'un seuil fixe leur semble acceptable à condition qu'à minima une étude topographique du site soit réalisée au préalable. Elle permettrait de définir un seuil qui s'appuie sur des données techniques.

La commune d'Espalem envisage de réaliser les travaux présentés en modifiant le cahier des charges des seuils qui seraient des seuils fixes et pour lesquels 2 points doivent être étudiés :

- Le fait que la pose de seuil soit soumise à autorisation. La DDT apportera une réponse à cette question prochainement.

- La définition de la hauteur des seuils fixes : Pour ce faire, une réunion de terrain serait organisée à la mi-septembre afin que la commune, les agriculteurs et les structures techniques définissent un niveau d'eau qui fasse consensus sur le plan agricole et sur le plan écologique. Avant cette réunion, chacune des parties est invitée à proposer à la structure animatrice des indicateurs qu'il conviendra de croiser.

Mme SERRURIER poursuit en présentant les perspectives d'action envisagées pour 2017 avec en particulier l'ouverture à la contractualisation de MAEC sur le site également en 2017 et la réalisation de suivis (habitats naturels, Cuivré de marais, comptages quantitatif des amphibiens).

Mme ROUBINET demande si un suivi des Odonates ne serait pas pertinent. M.BERNARD lui répond que ce sont des espèces patrimoniales mais qu'elles ne figurent pas dans la liste des espèces d'intérêt communautaire et donc qu'aucun financement ne peut être demandé pour ce type d'action dans le cadre de Natura 2000.

Par ailleurs, Mme SERRURIER indique qu'un contrat territorial sur l'Alagnon devrait être mis en place à partir de 2017. Ce contrat prévoit des actions sur les lacs de chaux, les lacs d'Espalem et de Lorlanges seraient donc inclus dans le projet ce qui ouvrirait des sources de financement pour la gestion de cette zone (hors actions prévues dans le cadre du dispositif Natura 2000).

Enfin, le collège des élus sera convoqué en fin d'année 2016 afin de procéder à la désignation du Président du comité de pilotage (avis aux candidatures est lancé) et de la structure porteuse (actuellement il s'agit du SMAT qui pourrait se porter candidat selon le devenir de la structure).

M.FIALIP demande si en cas d'incendie les pompiers pourraient utiliser l'eau des lacs. Mme PLANCHON indique qu'il faudrait se renseigner auprès du SDIS mais qu'en cas de mise en jeu de vies humaines et s'il ne restait que cette possibilité, l'eau des lacs serait sans doute utilisée. L'enjeu de protection des populations prévaut sur l'enjeu de protection des milieux naturels.

Mme SERRURIER propose que d'ici le mois de septembre les structures techniques et les agriculteurs soumettent à la structure animatrice des indicateurs qui permettraient de définir le niveau d'eau « fonctionnel » des lacs afin qu'une réunion sur le terrain puisse se faire à la mi-septembre au plus tard.

M.SOULIER clôt la réunion en remerciant l'ensemble des participants.



**Annexe 4 : Tableau des indicateurs de suivi  
des actions menées sur le site Natura 2000  
« lacs d’Espalem et de Lorlanges »**

## SMAT du Haut-Allier

| Objectifs  | Actions   | Indicateurs  | 2011  | 2012 | 2013 | 2014                | 2015 | 2016 |
|--|---|--|-------|------|------|---------------------|------|------|
| <b>Maintenir ou restaurer des pratiques agricoles favorisant la présence des amphibiens IC</b>         | maintenir/restaurer milieux ouverts diversifiés         | présence d'un PAEC ou ouverture à contractualisation agricole        | oui   | non  | non  | candidature refusée | non  | oui  |
| <b>Restaurer une agriculture permettant la présence d'habitats agropastoraux IC</b>                    | ouvrir le milieu  | nombre d'agriculteurs engagés  | 2     | 0    | 0    | 0                   | 0    | 0    |
|  | maintenir/restaurer pâturage extensif                   | Surfaces engagée en ha   | 16,27 | 0    | 0    | 0                   | 0    | 0    |
|  | maîtriser les ligneux et les refus                      | nombre de contrats Natura 2000 "ni, ni"                              | 0     | 0    | 0    | 0                   | 0    | 0    |
|  | maintenir un apport raisonné de fertilisants            | type contrat   |       |      |      |                     |      |      |
| <b>Maintenir des pratiques agricoles permettant la présence d'habitats agropastoraux</b>               | maintenir la fauche sur les prairies                    | cf contrats agricoles  | 2     | 0    | 0    | 0                   | 0    | 0    |
|  | maintenir le pâturage sur les pelouses                  |  |       |      |      |                     |      |      |
|  | maintenir un apport raisonné de fertilisants            |  |       |      |      |                     |      |      |
|  | maîtriser les ligneux et les refus                      |  |       |      |      |                     |      |      |
|  | maintenir les prairies naturelles                       |  |       |      |      |                     |      |      |
|  | entretenir le maillage bocager                          | nombre d'action de sensibilisation à la valorisation du bois bocager |       |      |      | 1                   |      |      |
|  | assurer une bonne gestion du niveau d'eau               | cf EC suivi des habitats   | 0     | 0    | 1    | 0                   | 0    | 0    |
| Etat des relations entre les acteurs   |   | +  | +     | +    | +    | ++                  | --   |      |
| <b>Maintenir ou restaurer une gestion des milieux humides favorisant la présence des amphibiens IC</b> | maintenir/restaurer milieux humides                     | cf nombre de contrats  | 2     | 0    | 0    | 0                   | 0    | 0    |
|  | assurer une bonne gestion du niveau d'eau               | cf EC suivi des habitats   | 0     | 0    | 1    | 0                   | 0    | 0    |
|  |   | cf Etat des relations entre les acteurs                              | +     | +    | +    | +                   | ++   | --   |
|  | surveiller les impacts et les périodes de travaux en ZH | nombre de sollicitations pour EI                                     | 2     | 0    | 0    | 0                   | 0    | 1    |
|  | proscrire l'intro de poissons                           | nombre de dossiers EI traités  | 1     | 0    | 0    | 0                   | 0    | 1    |

## SMAT du Haut-Allier

| Objectifs   | Actions  | Indicateurs                                  | 2011                         | 2012 | 2013              | 2014       | 2015 | 2016       |
|---|--|--|------------------------------|------|-------------------|------------|------|------------|
| <b>Maintenir ou restaurer une gestion des milieux humides permettant la présence d'habitats aquatiques IC</b> | assurer une bonne gestion du niveau d'eau                                      | cf supra                                     |                              |      |                   |            |      |            |
|   | maintenir un apport raisonné de fertilisants                                   | cf nombre de contrats                        | 2                            | 0    | 0                 | 0          | 0    | 0          |
|   | gérer la végétation présente   | cf nombre de contrats                        |                              |      |                   |            |      |            |
|   | proscrire le comblement  | cf EI  | 2                            | 0    | 0                 | 0          | 0    | 1          |
|   | éviter le surpiétinement   | cf contrats agricoles                        |                              |      |                   |            |      |            |
| <b>Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DOCOB</b>                                | identifier et appuyer les acteurs locaux pour la signature de contrats/chartes | nombre de rencontre avec les usagers du site | ND                           | ND   | ND                | ND         | 1    | 2          |
|   | faire connaître les objectifs des actions du DOCOB auprès du grand public      | nombre d'animations grand public réalisées   | 0                            | 0    | 1                 | 0          | 1    | 0          |
|   |  | <i>nombre de participants</i>                |                              |      | 20                |            | 20   |            |
|   |  | nombre d'animations scolaires                | 0                            | 0    | 0                 | 0          | 0    | 0          |
|   |  | <i>nombre d'enfants sensibilisés</i>         |                              |      |                   |            |      |            |
|   |  | nombre de type de documents édités           | 2                            | 0    | 0                 | 0          | 0    |            |
|   |  | <i>type</i>                                  | lettre d'info, site internet |      |                   |            |      |            |
|   |  | nombre de rencontre avec élus/service Etat   | 1                            | ND   | ND                | ND         | ND   | 2          |
|   | encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site   | nombre de chartes engagées                   | 1                            | 1    | 0                 | 1          | 0    | 0          |
|   |  | <i>nombre d'ha engagés</i>                   | ND                           | 5,8  |                   | 1,5        |      |            |
| <b>Suivre l'évolution des habitats et espèces IC</b>  | assurer le suivi des habitats et espèces IC                                    | nombre de suivis réalisés                    | 1                            | 0    | 1                 | 1          | 0    | 1          |
|   |  | <i>type</i>                                  | étude hydromorphologique     |      | habitats naturels | amphibiens |      |            |
|   |  | <i>EC</i>                                    |                              |      |                   |            |      |            |
|   |  | nombre de suivi d'habitats                   | 0                            | 0    | 1                 | 0          | 0    | 0          |
|   |  | <i>habitat</i>                               |                              |      | habitats naturels |            |      |            |
|   |  | <i>EC</i>                                    |                              |      | bon               |            |      |            |
|   |  | nombre de suivi d'espèces                    | 0                            | 0    | 0                 | 1          | 0    | 1          |
|   |  | <i>espèces</i>                               |                              |      |                   | amphibiens |      | Amphibiens |
|   |  | <i>EC</i>                                    |                              |      |                   | bon        |      | ND         |
|   |  | nombre de formations suivies                 | 0                            | 1    | 1                 | 0          | 2    | 1          |

SMAT du Haut-Allier

| Objectifs   | Actions  | Indicateurs  | 2011     | 2012            | 2013                 | 2014    | 2015                                   | 2016     |
|---|--|--|----------|-----------------|----------------------|---------|--|----------|
|   |  | <i>type</i>  |          | Amphi-<br>biens | gestion des<br>haies |         | odonates et<br>gestion des<br>prairies | odonates |
|   | suivre l'impact des<br>mesures de gestion<br>engagées sur<br>habitats et espèces<br>IC | nombre<br>d'évaluation<br>des actions                        | 0        | 0               | 1                    | 0       | 0                                      | 0        |
| <b>Gestion<br/>administrative et<br/>financière</b> |  | nombre de<br>jours<br>d'animation                            | 20       | 25,5            | 24                   | 25      | 21,5                                   | 25       |
|   |  | budget annuel<br>d'animation                                 | 11638,62 | 12861,89        | 13459,58             | 6360,31 |  |          |
|   |  | copil réalisé  | oui      | oui             | oui                  | oui     | non                                    | oui      |
|   |  | nombre de<br>dossiers de<br>commande<br>publique<br>préparés | 1        | 0               | 0                    | 0       | 0                                      | 0        |
|   |  | rapport<br>d'activité<br>rédigé                              | oui      | oui             | oui                  | oui     | oui                                    | oui      |
|   |  | renseignemen<br>t de SIN2<br>effectué                        | oui      | oui             | oui                  | oui     | oui                                    | oui      |